

Directives à l'intention des groupes d'habitants

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **53 (1980)**

Heft 11

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Directives à l'intention des groupes d'habitants

Un comité d'initiative peut s'y prendre de différentes manières pour réaliser son projet. L'essentiel, c'est qu'il adapte toujours sa manière de procéder à la situation donnée et n'essaie pas d'imposer ses propres idées et ses propres désirs.

L'ordre chronologique des étapes indiquées ci-dessous peut-être modifié, certaines mesures peuvent être prises simultanément ou même, le cas échéant, supprimées:

- a) formation d'un comité d'initiative;
- b) objectifs/motivations;
- c) conditions de circulation et prise de contact avec les autorités;
- d) notre rue se prête-t-elle à être aménagée en rue résidentielle? conditions requises;

- e) prise en considération des besoins et des problèmes des habitants;
- f) élaboration d'une première conception générale (idées et croquis);
- g) information de tous les habitants, appel à leur collaboration;
- h) constitution de groupes de travail/d'une association;
- i) information du public/publicité;
- j) présentation d'un premier projet aux autorités;
- k) travail de planification;
- l) présentation du projet;
- m) procédure à suivre en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire pour l'aménagement de la rue résidentielle;
- n) regroupement d'une communauté d'habitants créée à la suite de l'action entreprise en commun.

Chacun de ces points est repris de manière détaillée par l'excellente brochure réalisée dans les deux langues par Pro Juventute.

Toute personne intéressée par l'idée des rues résidentielles peut s'adresser à Pro Juventute, 8022 Zurich, ou au secrétariat romand de 1003 Lausanne, Galeries Saint-François B, (tél. 021/23 50 91), pour obtenir la brochure en question: «Rue résidentielle — rue de l'avenir».

THERMOPLUS

améliore les bilans énergétiques passifs

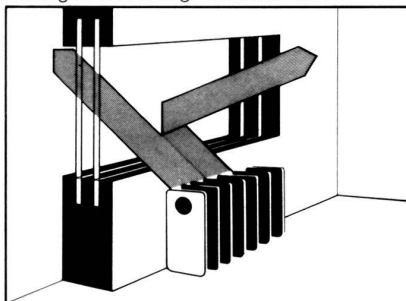
...seul le vitrage THERMOPLUS à haut pouvoir d'isolation thermique en est capable: tirer effectivement profit de la chaleur solaire et de la chaleur de chauffage. Grâce à son coefficient k!

1. Meilleure isolation thermique grâce à un meilleur principe de construction:

Vitrage isolant double, feuille de verre intérieure avec pellicule de protection contre la chaleur, coussin d'air spécial entre les deux feuilles

2. Economiser de l'énergie avec THERMOPLUS:

Les coefficients d'isolation thermique (jusqu'à $k = 1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$) garantissent des économies d'énergie de chauffage considérables.



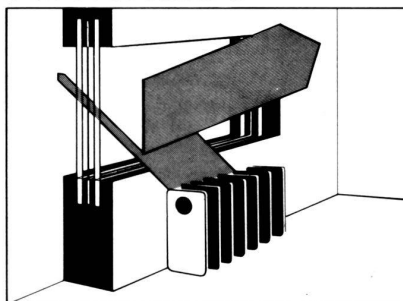
Un vitrage isolant normal (coefficient k de $3,0 \text{ W/m}^2\text{K}$) permet à une grande quantité de chaleur de s'échapper par la fenêtre, ce qui coûte cher aujourd'hui.

3. Du confort avec THERMOPLUS:

La désagréable sensation de froid à proximité des fenêtres a disparu. THERMOPLUS y a mis un terme.

4. THERMOPLUS pour bâtiments neufs et travaux de rénovation:

Les vitrages THERMOPLUS n'exigent pas un cadre onéreux et conviennent parfaitement pour rénover d'anciens bâtiments.



Une fenêtre THERMOPLUS avec coefficient k de $1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$ présente une isolation thermique améliorée de 50% et permet de réduire vos frais de chauffage de 20%.

5. Isolation acoustique et thermique:

En combinaison avec les vitrages PHONSTOP, THERMOPLUS offre une protection optimale contre le bruit et les déperditions calorifiques.

THERMOPLUS

le vitrage thermo-isolant pour économiser de l'énergie

Bon

Nous nous intéressons à THERMOPLUS.
Prière de nous expédier votre documentation.

Nom _____

Rue _____

NP/localité _____

A envoyer au représentant général
de Flachglas AG pour la Suisse

waller

Willy Waller Glas AG
Oberallmendstrasse 16
6300 Zug 2

 **FLACHGLAS AG**